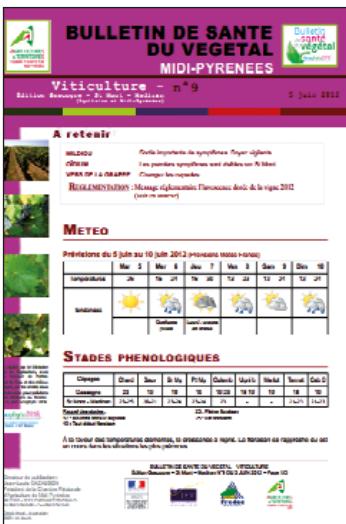


Surveillance du territoire : Le BSV un outil indispensable

Dans le cadre du Plan Ecophyto 2018, le Ministère de l'Agriculture a souhaité un renforcement de la surveillance biologique du territoire (SBT) dans le domaine végétal (Axe 5 : Surveiller pour traiter au plus juste). Cette volonté s'est traduite par la mise en place de réseaux interprofessionnels qui observent chaque semaine les ravageurs et maladies au vignoble. Ces observations permettent l'élaboration du BSV (Bulletin de Santé du Végétal).



L'objectif du BSV est de présenter :

- un état sanitaire des cultures : stades de développement, observations des ravageurs et des maladies, présence de symptômes.

- une évaluation du risque phytosanitaire, en fonction des périodes de sensibilité des cultures et des seuils de nuisibilité des ravageurs et des maladies.

- des messages réglementaires.

Le bulletin fournit chaque semaine un état sanitaire précis du vignoble, mais pour autant il ne dispense aucunement de surveiller ses parcelles.

Au contraire, il est un **outil d'aide à la décision** :

- il permet à chaque viticulteur de connaître tous les éléments à prendre en compte pour observer, compter, reconnaître et apprécier le risque sur sa parcelle et, au final, décider de la nécessité d'intervenir.

- aucune préconisation et aucun produit phytosanitaire n'est mentionné.

- seules des notes communes interorganismes sur l'état des résistances des maladies cryptogamiques ou de certains insectes aux substances actives peuvent figurer.

Où consulter le BSV ?

Le BSV est un outil gratuit et facile d'accès, il est disponible sur les sites internet suivants :
<http://www.gers-chambagri.com/>
<http://www.mp.chambagri.fr/>
<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/>

Vous pouvez également le recevoir chaque semaine par mail sur simple demande auprès des Services Techniques de la Chambre d'Agriculture - Tél : 05.62.61.77.13.

La parution du premier BSV campagne 2014 est prévue pour le 16 avril.